Décision

portant nomination

d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS (ACMO)

DEC112328DR20

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la décision n° DEC08A011DSI du 19/12/2008 portant renouvellement l'unité mixte de service du 19/12/2008;

Vu la décision n° DEC105297 INSU du 17/12/2010 nommant Gabriel GORSKY directeur de l'unité de recherche n° 829 ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 26 septembre 2011 ;

Considérant que M. Mustapha Ouhssain a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO)

organisée par la Délégation régionale du CNRS Côte d'Azur du 4 au 6 mai 2011 et du 26 au 27 mai 2011.

Article 1

M. Mustapha Ouhssain,

est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS n° 829 à compter du 1^{er} octobre 2011.

M. Mustapha Ouhssain exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Mustapha Ouhssain est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Villefranche, le 26 septembre 2011 Le directeur de l'unité (Signature)

Gabriel GORSKY

Visa du délégué régional du CNRS